



BILAN DU CONTRAT D'ÉTANG DE BERRE

DOSSIER DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA SAISON 2 DU CONTRAT D'ÉTANG DE BERRE SE PRÉPARE ...

Les membres du Comité d'étang de Berre ont validé à Marignane le bilan de la saison 1 du Contrat d'étang de Berre, qui s'est étalée de 2013 à 2016, et la présentation des actions de la saison 2 couvrant les années 2017 à 2019.

Le Contrat d'étang de Berre représente une étape permettant la réalisation d'actions concrètes de restauration à moyen terme. Il s'inscrit dans un processus plus long de réhabilitation de l'étang qui, pour certains acteurs, passe nécessairement par une nouvelle réduction des rejets de la centrale EDF de Saint-Chamas, voire l'arrêt complet des rejets afin de permettre le retour d'un écosystème équilibré.

Le contenu du Contrat d'étang de Berre répond aux quatre objectifs suivants :

Volet A : Retrouver un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques

Volet B : Rétablir développer et harmoniser les usages actuellement contraints

Volet C : Améliorer la gestion des rives et des zones naturelles

Volet D : Réhabiliter l'image de l'étang

La saison 1 du contrat prévoyait 82 actions pour un montant prévisionnel global de 35 millions d'euros portées par 28 maîtres d'ouvrages.

Au final, 58 actions ont été réalisées (19 reportées et 5 abandonnées), pour un montant de 21,7 millions d'euros, soit un niveau de réalisation de 70 % pour le nombre d'actions et 63 % pour le budget.

Si les 7,3 M€ initialement prévus pour le tunnel du Rove en saison 1 figurait à ce bilan, il serait très satisfaisant. Cette action a fait l'objet d'études d'avant projet qui permettent d'avoir une vision plus précise du programme de travaux mais ils ne sont toujours pas engagés et seront donc reportés en saison 2.

Le programme pour la saison 2, 2016-2018, compte 100 actions à réaliser.

Volet A : 42 actions - 53 315 070 €

Principales actions :

- Raccordement à l'assainissement collectif du tour de l'Olivier à Istres
- Rénovation de la station d'épuration de la Fare-les-Oliviers
- Opération collective de réduction des pollutions industrielles sur le territoire d'Istres, Miramas
- Contrat d'amélioration des réseaux pluviaux du territoire de Martigues
- Contrat d'amélioration des réseaux d'eaux usées du territoire de Salon
- Bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales à Berre l'Etang
- Réouverture du tunnel du Rove à la circulation d'eau marine

Volet B : 17 actions - 14 289 560 €

Principales actions :

- Extension du port des Heures claires à Istres
- Aménagement de la plage du Jaï et de la base nautique à Marignane
- Aménagement des plages de Varage et Massane à Saint-Mitre les Remparts
- Rénovation du domaine des Robinsons à Rognac

Volet C : 24 actions - 18 942 894 €

Principales actions :

- Aménagement du littoral de Saint-Chamas
- Aménagement d'un parc naturel aquatique au bord de l'étang de l'Olivier à Istres
- Réhabilitation d'anciennes décharges au bord des plans d'eau à Marignane et Châteauneuf-les-Martigues
- Réalisation du sentier du littoral à Vitrolles

Volet D : 16 actions - 1 569 377 €

Principales actions :

- Guide des activités de loisirs (Gipreb)
- Campagne d'affichage sur l'étang (Gipreb)
- Film de promotion de l'étang de Berre (Gipreb)

Contact presse : Elisabeth Le Corre - 04 42 74 15 51

BILAN CONTRAT D'ÉTANG SAISON 1

Le programme d'action du Contrat d'étang de Berre s'organisait en **deux saisons de trois ans** : 2013-2014-2015 puis 2016-2017-2018. La phase de transition entre les saisons 1 et 2 ayant pris plus de temps que prévu la saison 2 couvrira les années 2017-2018-2019.

Le rôle du Gipreb en tant que structure porteuse :

- Il anime les réunions du Comité d'étang et en assure le secrétariat,
- Il centralise les propositions d'actions qui émergent sur le territoire,
- Il réalise des actions collectives et coordonne les projets d'actions portés par plusieurs maîtres d'ouvrages sur le territoire,
- Il anime les réunions techniques permettant aux financeurs de se positionner sur les différentes actions proposées par les maîtres d'ouvrages,
- Il assure la rédaction des bilans et l'évaluation du Contrat.

Le rôle des maîtres d'ouvrages :

- Ils proposent des actions répondant aux objectifs du Contrat,
- Ils s'engagent à respecter le descriptif des actions et leur planning,
- Ils assurent le portage technique et financier du projet en réalisant les demandes de subventions aux partenaires financiers en fonction de leurs modalités et de leur planning réel.
- Ils informent le Gipreb de la réalisation de l'action.

Le rôle des partenaires financiers :

- Ils participent à l'élaboration du Contrat
- Ils s'engagent sur le financement des actions correspondant à leurs priorités et sur le programme d'actions en général,
- Ils veillent à la réalisation effective de l'action et à la cohérence avec le prévisionnel.

Rappel de l'engagement prévisionnel pour la saison 1 (2013-2015) :

SAISON 1	Maîtres d'ouvrage						TOTAL
Montant total €	17 025 079	8 548 734	2 695 237	6 344 956	240 550	165 000	35 019 555
Part relative	48,6 %	24,4 %	7,7 %	18,1 %	0,7 %	0,5 %	100%
							TOTAL
Volet A	10 834 226	7 645 321	1 974 030	4 479 185	92 000		25 024 762
Volet B	3 122 790	486 913	307 250	1 135 621	68 750		5 121 324
Volet C	2 612 041	247 500	113 161	628 149	0	165 000	3 765 851
Volet D	451 523	167 500	315 795	93 000	79 800		1 107 618
							TOTAL
2013	7 339 061	2 874 604	767 244	2 672 972	107 050	25 000	13 771 932
2014	3 710 629	2 625 144	857 552	1 587 705	78 250	70 000	8 935 280
2015	5 975 388	3 047 986	1 085 441	2 084 279	55 250	70 000	12 312 344

Niveau d'engagement, actions réalisées et en cours pour la saison 1 (2013-2015) :

SAISON 1	Maîtres d'ouvrage						TOTAL
Montant total €	11 703 455	5 047 924	923 761	3 771 874	184 550	75 000	21 706 564
Part relative	54 %	23 %	4 %	17 %	1 %	1 %	100%
							TOTAL
Volet A	8 237 180	4 586 611	607 155	2 759 434	89 000		16 279 380
Volet B	784 470	262 813	157 850	367 541	68 750		1 641 424
Volet C	2 581 741	145 000	68 211	623 399	-	75 000	3 493 351
Volet D	100 064	53 500	90 545	21 500	26 800	-	292 409
							TOTAL
2013	6 650 468	2 611 767	640 544	2 366 002	80 050	25 000	12 373 831
2014	2 739 903	1 235 333	139 489	749 789	62 250	25 000	4 951 764
2015	2 313 084	1 200 824	143 728	656 084	42 250	25 000	4 380 970

Détail des engagements des maîtres d'ouvrages pour la saison 1 :

MO / montant €	Réalisés	Lancée	Reportée	Abandonnée	Total
Agglopoie Provence	12 600	0	0	0	12 600
APREL	26 694	0	0	0	26 694
Berre l'étang	36 000	0	1 019 680	0	1 055 680
CAPM	1 714 840	100 000	5 280		1 802 120
CCIMP	2 453 008	0	0	0	2 453 008
CELRL	45 900	165 000	90 000	0	300 900
CG 13	380 000	0	0	0	380 000
Châteauneuf- les-Martigues	17 016	0	170 000	0	198 196
CU MPM	107 320	100 000	5 280	0	212 600
DDTM	0	Régie	0	0	0
EDF	832 500	277 500	0	560 250	1 670 250
ESICK	53 000	0	0	0	53 000
GIPREB Syndicat Mixte	330 157	0		341 459	671 616
GPMM	0	1 483 500	6 081 495	0	7 564 995*
Istres	1 801 661	496 950	2 287 620	0	4 586 231
Le Gobi	14 000	0	0	0	14 000
Lyondell Basell	10 500	0	0	0	10 500
Marignane	9 000	139 500	142 705	139 866	431 071
Martigues	460 000	0	0	15 750	475 750
SAN Ouest Provence	1 274 291	50 500		0	1 324 791
SARL El Bougy	101 500	0	0	0	101 500
SIBOJAI	0	0	7 300	18 000	25 300
Saint Chamas	15 000	0	0	0	15 000
Vitrolles	653 372	177 500	46 000	160 000	1 036 872
Total	10 348 359	2 990 450	9 855 360	1 235 325	22 748 764

* Action du GPMM financée à 100 % par le fond de concours AERMC, CD13, CR Paca.

AMÉNAGER LE LITTORAL URBAIN

LES CHARMES D'UNE VILLE BALNÉAIRE

A l'instar de nombreuses communes, Saint-Chamas s'est, pendant de nombreuses années, développée « dos à l'étang », du fait notamment de sa mauvaise image. Car l'étang de Berre a toujours été stigmatisé. Mais aujourd'hui, toutes les villes ont compris qu'il fallait le remettre « en vitrine », qu'il fallait faire corps avec lui. Car c'est une chance d'habiter au bord de la mer. **Les villes du pourtour de l'étang de Berre sont des villes balnéaires, des villes d'eau avec de multiples usages.** Cela veut dire alors qu'il est aujourd'hui nécessaire pour les communes de l'étang **de requalifier et de valoriser les rives de l'étang** qui constituent un fort potentiel patrimonial et naturel. Elles sont une façade naturelle et touristique des communes. De manière générale il s'agit ainsi **d'améliorer le cadre de vie des habitants et de mieux intégrer l'étang aux centres villes.**

C'est ce qu'a fait Berre l'Etang en ouvrant le centre-ville sur la promenade Serge Andréoni. **Les aménagements des jardins des Lices**, sorte de parc naturel urbain qui s'étend sur deux kilomètres, ouvrent à nouveau des perspectives sur l'étang. Cela témoigne d'une volonté de la ville de se réapproprier son littoral et par là-même son histoire, du port de Berre à l'espace anciennement dévolu à la base aéronavale.



Un front de mer, pourvu d'espaces verts, comme un trait d'union entre terre et eau. Sur l'esplanade des palmiers, les habitants viennent maintenant pique-niquer, faire jouer les enfants, se promener, une scène ouverte à toutes sortes de manifestations dans une ambiance exotique et conviviale...

C'est ce que Saint-Chamas veut faire dans son projet littoral, en favorisant l'animation autour du port, de la plage, mais aussi du marché et des commerces existants, tout en gérant les festivités et les manifestations exceptionnelles. Pas de métamorphose brutale à l'horizon mais des aménagements simples, à l'échelle de la ville. Avec **une promenade qui s'étend du parc de la Poudrerie au lavoir des Contagieux**. Il s'agit aussi de clarifier et d'intégrer le fonctionnement du port de pêche pour lui rendre un caractère historique et de coeur de quartier.

C'est ce qu'Istres a fait également avec l'aménagement de la **promenade de l'étang de l'Olivier** qui devrait dans la saison 2 du Contrat se poursuivre avec l'aménagement du parc naturel de l'étang de l'Olivier, avec un parc aquatique et des activités de loisirs liées à l'eau tout en conservant son caractère naturel et en particulier sa roselière.

En traversant le centre-ville, un sentier littoral permet de rejoindre le port des Heures Claires en passant par la plage de la Romaniquette, aménagée pour la baignade avec guinguette et activités nautiques. Ce sentier se poursuit jusqu'à Martigues. **La revalorisation du port des Heures Claires** est une action importante de la saison 2 et constitue un élément important de la revitalisation de la ville d'Istres. Il s'agira de créer un véritable port de plaisance bénéficiant du label port propre et capable d'accueillir la future navette reliant Istres à l'aéroport de Marignane.

Après avoir aménagé la plage de Massane, la commune de Saint-Mitre les Remparts veut elle aussi valoriser son linéaire de côte. Ce sont effectivement les plus petites communes qui ont le plus grand linéaire de côte (Berre l'Etang, Saint-Chamas et Saint-Mitre les Remparts). Saint-Mitre les Remparts veut créer en saison 2 un espace environnemental de loisirs, une zone réservée au tourisme local, aux loisirs nautiques et à des activités environnementales douces avec promenade et découverte des prairies méditerranéennes.

Martigues n'échappe pas à ce mouvement de retour à l'étang, en ouvrant **deux nouvelles plages à la baignade cet été, à Figuerolles et à Ferrières**. C'est une manière de reconnaître que c'est un atout pour une ville d'avoir une plage au centre-ville, d'être une station balnéaire... Le Gipreb suit depuis de nombreuses années la qualité des eaux de ces plages qui est excellente.

Mais faire le lien entre le centre ville et l'étang quand on est séparé par une route nationale comme à Rognac, par une autoroute comme à Vitrolles, c'est déjà beaucoup plus complexe !



Et pourtant Vitrolles a été une des premières communes à aménager sa plage, une des plus fréquentées de l'étang. Ce succès a incité le maire de Vitrolles à travailler sur la façon **d'aménager sa ville pour retrouver du lien avec son quartier du bord de l'étang.**

Rognac n'est pas en reste, car elle aussi souhaite dans la saison 2 du Contrat pouvoir **rénover la plage de Robinsons et le parc attenant** pour permettre à ses habitants de bénéficier d'un lieu de détente agréable dans la garrigue qui entoure la plage.

On finit le tour de l'étang par le Jaï qui est la plage la plus fréquentée, reliant les communes de Marignane et de Châteauneuf-les-Martigues. Là encore, les deux communes ont réalisé des aménagements et entendent les poursuivre pour offrir un **pôle d'activités balnéaires** agréable pour leurs résidents et pour favoriser l'accueil des visiteurs.

LES LOISIRS NAUTIQUES

La Région porte une politique de la mer ambitieuse en soutenant les démarches « port-propre », en favorisant l'accès à la mer au plus grand nombre et en soutenant les activités de pêche responsable. Elle est donc un partenaire aux côtés des communes et se réjouit de poursuivre avec elles le Contrat d'étang sur la saison 2.

L'étang de Berre est une **place forte du nautisme** et un des objectifs du Contrat d'étang est bien de favoriser les loisirs nautiques. Ceux-ci sont dépendants de la qualité de l'eau, des aménagements et de l'image générale de l'étang.

Les loisirs nautiques sur l'étang sont très divers : dériveur, voile, kite-surf, paddle, plaisance, jet-ski. Ils se sont développés durant la saison 1 du Contrat sous l'effet d'une augmentation des événements nautiques. Martigues organisait déjà **des manifestations internationales de voile de renom**, qui ont participé d'ailleurs à modifier l'image de l'étang. L'étang de Berre est aujourd'hui reconnu par le milieu sportif comme étant un magnifique plan d'eau. Mais d'autres villes se sont lancées dans l'organisation de manifestations sportives, comme Istres avec la création d'une **manifestation de canoë kayak** ou Berre l'Etang avec l'organisation des **Championnats de France de catamaran classe A**.



Dans la saison 2, il s'agira notamment de consolider ces événements. Ainsi, le club nautique Berrois souhaite pérenniser la dynamique et proposer chaque année une **épreuve du calendrier national fédéral** notamment élargie à toutes les séries de voiles légères. Ces compétitions se dérouleront sous forme de raid autour de l'étang mettant en synergie le maximum de clubs du pourtour de l'étang.

Cette volonté d'améliorer les loisirs nautiques se traduit aussi par la **modernisation de bases nautiques** comme souhaite le faire Marignane ou encore Saint-Chamas et Istres. Au niveau de la plaisance, l'étang de Berre comprend **10 ports dédiés à la pêche et à la plaisance pour un total de 1 500 places à flots**. La Région a lancé la Charte des ports pour en faire des outils stratégiques de développement durable des territoires. Ainsi, certains de ces ports sont en train de réaliser les démarches pour obtenir le label « port-propre ». C'est le cas de Saint-Chamas et de Berre l'Etang et bientôt d'Istres. La ville d'Istres porte en effet un projet de **revalorisation du port de plaisance des Heures Claires**. La reconstruction de la capitainerie, l'aménagement des petites plages avec mise à l'eau, l'augmentation de la capacité du port de 164 anneaux avec création d'une digue, ainsi que l'aménagement de l'ensemble du port (quai, parcours piéton, plantation, stationnement et circulation automobile), permettront la création d'un véritable port de plaisance, plus fonctionnel, respectant les normes environnementales et de sécurité en vigueur, améliorant ainsi la qualité d'accueil des plaisanciers.

Il est aussi important que ces plaisanciers soient pleinement acteurs de la protection de l'étang de Berre. **Des actions de sensibilisation** sont ainsi prévues pour former ce public aux spécificités de la lagune.

Enfin, si ces loisirs nautiques sont en augmentation et se diversifient, il ne faut pas qu'ils entrent en conflit les uns avec les autres ni avec les espaces d'intérêt écologique. Il est donc important d'intégrer dès à présent dans la logique de Contrat, l'augmentation de la demande d'usages. Ainsi, les questions d'orientations à donner à chaque activité, d'organisation et d'évaluation des impacts sur les milieux et les autres usages seront centrales dans le programme d'actions de la saison 2 du Contrat. Le Gipreb et ses partenaires portent ainsi un projet de **Schéma d'organisation des loisirs nautiques**. Sur la base des activités nautiques actuelles et des contraintes réglementaires, une concertation entre les acteurs serait mise en place pour voir comment mieux harmoniser ces usages et se répartir l'espace. Le Gipreb dispose déjà d'une carte des usages nautiques et des contraintes réglementaires. Il conviendra d'y rajouter toutes les autres informations notamment sur les zones de pêche, les habitats naturels.



TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

La saison 1 du Contrat d'étang a permis au Gipreb de porter le volet 2 de l'étude sur les pollutions diffuses du Bassin versant direct. Cette étude a montré que **les apports du Bassin versant direct sont relativement faibles dans le bilan global des apports**, mais pour autant, **la poursuite des efforts sur les réseaux d'eaux usées et pluviales reste un enjeu pour la réduction des pollutions et la lutte contre l'eutrophisation**. Les rejets les plus problématiques ont été identifiés afin d'orienter des actions curatives en saison 2 du Contrat d'étang. Ainsi de nombreux travaux sont prévus sur l'ensemble des villes riveraines et plus largement sur son proche Bassin versant.

En saison 1 du Contrat d'étang, **le San Ouest Provence a fait de gros investissements sur ses systèmes d'assainissement (3,2 M€ sur le secteur de Saint-Chamas-Miramas), Berre l'Etang aussi pour le traitement des eaux pluviales, (1,8 M€), le Conseil Départemental a installé des bassins de rétention et de traitement des eaux pluviales sur les routes. La CAPM a quant à elle investi pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Martigues pour 3 M€.**

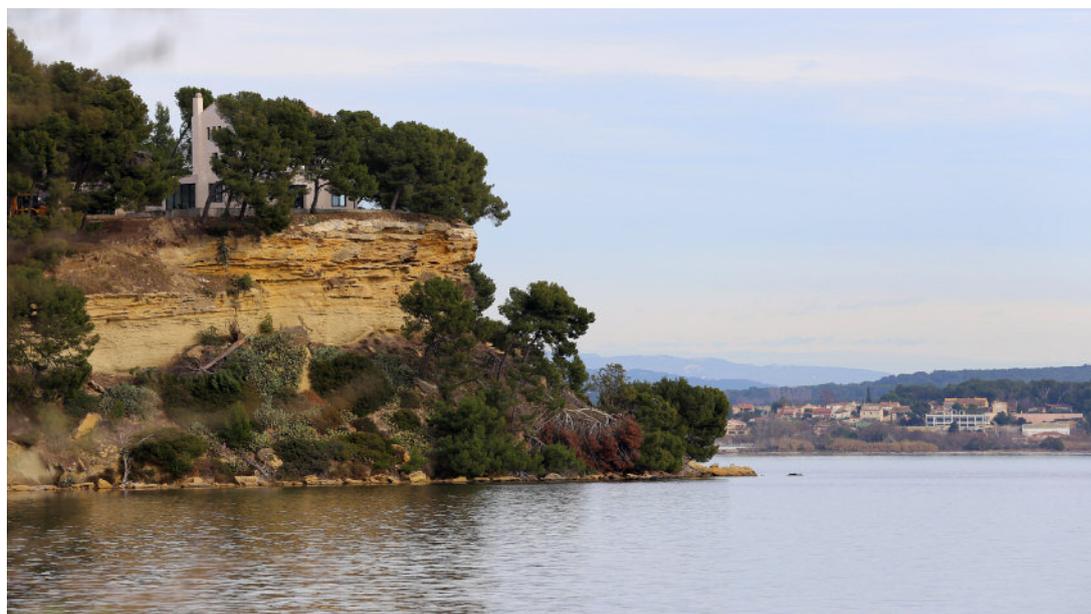


En saison 2, le territoire de Martigues s'est engagé contractuellement avec l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un programme de rénovation de ses réseaux pluviaux permettant de réduire les dysfonctionnements et les pollutions qu'ils engendrent. Très concrètement, il s'agit de correction sur certains branchements, de chemisage de canalisation permettant de limiter les fuites et entrées d'eau parasites mais aussi le renouvellement de poste de relevage permettant une meilleure gestion des eaux en période d'orage. **Ce programme de travaux représente un engagement de 5,5 M€.**

Concernant l'assainissement collectif des travaux d'envergure sont également prévus **sur la ville d'Istres avec le raccordement des habitations du pourtour de l'étang de l'Olivier au réseau d'assainissement collectif pour 9,3 M€.** **Sur le territoire de Salon, un contrat de plus de 8 M€ est signé avec l'Agence de l'eau pour la rénovation des réseaux, le renforcement et l'accélération du renouvellement des canalisations.** **Ce programme met l'accent sur les trois communes du littoral de l'étang de Berre (Saint-Chamas, Berre l'Etang et Rognac).** **Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de la Fare les Oliviers** sont aussi prévus dans la saison 2 du Contrat.

Sur Vitrolles, le Schéma directeur des eaux pluviales engagé en saison 1 a permis de nombreux investissements qui se poursuivront en saison 2 avec notamment l'équipement de bassins de rétention des eaux pluviales par des systèmes de traitement des pollutions. **A Saint-Mitre les Remparts, les travaux de rénovation des réseaux pluviaux et des bassins de décantation des principaux bassins versants de l'étang de Berre représentent un montant de plus de 700 000 €.**

Dès qu'on touche aux réseaux d'assainissement, on voit que les montants des travaux sont considérables. Heureusement **ces investissements sont soutenus et accompagnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.**



TRAVAUX DE RÉOUVERTURE DU TUNNEL DU ROVE À LA CIRCULATION D'EAU MARINE

Ce projet est emblématique de la restauration de l'étang de Berre, il joue un rôle de premier plan dans le Contrat d'étang. Il figurait en saison 1 mais les délais de réalisation n'ont permis que la définition du programme de travaux par la maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui le programme de travaux proposé ne correspond pas aux attentes des acteurs locaux et des financeurs, **les coûts ont exagérément augmenté et cette situation conduit à de nouveaux retards**. On peut se satisfaire, toutefois, de disposer d'éléments précis pour la réalisation des travaux et des études réglementaires qui, quel que soit le scénario retenu, seront nécessaires.

Dans la saison 2 du Contrat, nous espérons donc voir aboutir non seulement le choix définitif d'un scénario mais aussi le lancement des travaux. Concernant l'expérimentation proprement dite, c'est à dire la gestion des ouvrages, il faudra attendre que les travaux soient terminés. Ce sera pourtant la phase la plus attendue



du projet, **celle qui permettra aux milieux naturels de progressivement retrouver une bonne qualité**. C'est donc important que le sujet figure dans le Contrat car c'est la finalité du projet que de restaurer ces espaces.

Aujourd'hui, en raison de l'augmentation des coûts affichés par le maître d'œuvre, le COPIL travaille sur des pistes d'économies qui, tout en réduisant les débits maximum permettraient l'atteinte des objectifs de restauration pour le canal du Rove, l'étang de Bolmon et l'étang de Berre afin d'ajuster au mieux la capacité des ouvrages aux besoins des milieux.

Les attentes pour ce projet sont nombreuses. Elles concernent bien sûr les écosystèmes mais c'est aussi un enjeu fort pour **tous les usages de l'eau** dans ce secteur, qu'ils soient récréatifs ou professionnels, **de la pêche**, activité ancestrale, à la pratique de l'aviron dans le canal et aux **attraits paysagers** que l'on peut attendre des espaces riverains avec une eau de qualité.

RÉDUCTION DES REJETS DE COMPOSÉS TOXIQUES PAR LES ZONES D'ACTIVITÉS RIVERAINES DE L'ÉTANG DE BERRE

Les rives de l'étang de Berre témoignent d'une forte densité urbaine et industrielle avec des zones d'habitations denses et des zones industrielles et commerciales rassemblant des secteurs d'activités variés.

La saison 1 du Contrat d'étang a permis la mise en place **d'une action d'envergure pour la réduction des contaminations toxiques issues de la partie aval du bassin versant de la Cadière et regroupant les villes des Pennes-Mirabeau, de Cabriés et de Vitrolles. Cette action collective a fait l'objet d'une convention engageant les partenaires que sont les collectivités, l'Agence de l'eau et la CCIMP, chacun unissant ses efforts pour faire le diagnostic des rejets des entreprises du territoire concerné puis construire avec elles des programmes de travaux, permettant de réduire les pollutions apportées aux réseaux d'eaux usées ou pluviales.** Sur le territoire concerné en saison 1 plus de 4 M€ ont finalement été débloqués pour réaliser les travaux d'amélioration des procédés industriels et des réseaux permettant de réduire les



contaminations apportées au milieu naturel. Cette action est aujourd'hui toujours en cours et les investissements vont se poursuivre. Elle permet toujours de mobiliser de nouveaux acteurs économiques autour de la réduction de leurs effluents.

Pour la saison 2, il s'agit de bâtir un programme comparable sur un autre secteur de l'étang et permettant d'exploiter l'expérience acquise. Suite aux tables rondes organisées par le Gipreb en mai 2016 et ayant vocation à partager les expériences, **le territoire de Istres Ouest Provence a manifesté son intérêt pour la démarche et des échanges avec l'Agence de l'eau, la CCIMP ont permis de construire un programme d'actions.** Dans ce cadre, la CCIMP pourra mobiliser du personnel pour la prise de contacts avec les entreprises, la réalisation des diagnostics et la formation des agents métropolitains. Ces derniers prendront en charge le travail technique avec les entreprises concernées pour régulariser les conventions de rejets et favoriser la mise en œuvre de travaux correctifs et d'investissement permettant de réduire les rejets de substances polluantes.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe comme objectif l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2021. Ce bon état prend notamment en compte les concentrations en substances dangereuses. Par ailleurs, des objectifs de réduction voire de suppression sont assignés aux substances les plus dangereuses pour l'eau et ce quel que soit l'état des cours d'eau. Ces objectifs sont repris, entre autre, dans le plan national concernant les micropolluants. **Le 10^{ème} programme - Sauvons l'eau de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse affiche comme priorité, la lutte contre les pollutions toxiques et les substances dangereuses.**

RÉDUCTION DES APPORTS DE PESTICIDES

La réduction des apports de pesticides aux milieux naturels s'inscrit dans la logique de l'atteinte d'un bon état chimique et écologique des eaux. La mesure des contaminants fait toutefois apparaître de grande difficulté du fait de la variété des molécules et de leur capacité à se transformer en nombreux sous produits. Sur l'étang de Berre, le suivi mis en place dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau avait révélé en 2012 une contamination par l'endosulfan soulignant la vulnérabilité de l'étang à la pression de son Bassin versant.

Miramas s'est engagée très tôt dans des démarches de réduction de produits phytosanitaires pour assurer l'entretien et l'aménagement des espaces. La commune s'est orientée vers une gestion plus respectueuse pour l'homme et son environnement avec le maintien de la biodiversité, par l'utilisation de plantes endémiques adaptées à notre climat. L'objectif majeur est d'atteindre le « zéro phyto ». Sur ce point, la commune s'est engagée dans le programme régional : « Vers une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent ». Elle prévoit un programme d'actions pluriannuel de réduction puis de suppression de l'usage des pesticides sur le patrimoine communal. L'engagement de la commune s'illustre également par l'emploi de personnes en insertion dans le cadre des brigades vertes qui réalisent un travail important de désherbage manuel.



De nombreuses communes riveraines et du bassin versant se sont aussi engagées dans des démarches d'agenda 21 au cours de la saison 1 du Contrat d'étang de Berre et dans la réduction des usages de phytosanitaires, Saint-Chamas, Vitrolles, Châteauneuf-les-Martigues pour ne citer qu'elles. **Depuis le premier janvier 2017, l'usage de produits phytosanitaires pour le désherbage des espaces verts est interdit** et toutes les communes se voient dans l'obligation de mettre en place des pratiques alternatives. **Sur le bassin de l'Arc, sept communes sont déjà labellisées zérophyto** et une démarche incitative « jardiner au naturel » est également menée auprès des distributeurs, jardineries et coopératives agricoles afin d'inciter les usagers à un usage restreint de produits phytosanitaires. Cette charte connaît déjà l'engagement de 16 établissements. Sur ce même territoire 20 exploitations agricoles de la haute vallée se sont déjà engagées dans des mesures agro-environnementales et climatiques et la surface agricole utile en exploitation biologique atteint les 10 %.

ACTIONS POUR LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

La restauration écologique est une action intentionnelle qui initie ou accélère l'auto-réparation d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit, en respectant sa santé, son intégrité et sa gestion durable.

Protection des zostères : exemple du balisage de l'herbier de Vitrolles et installation de végétaux artificiels par EDF

La ville de Vitrolles, dès la saison 1 du Contrat d'étang de Berre, avait souhaité participer, sur son littoral aux actions de restauration de l'écosystème et avait inscrit une action pour protéger l'herbier de zostère qui commençait à voir le jour à proximité de la plage des Marettes. Finalement cette action a pris du retard et elle se réalisera donc dans la saison 2.

Les herbiers de zostères représentent un compartiment essentiel de la restauration **des lagunes. Autrefois étendus sur près de 6000 ha**, ces herbiers ont atteint en 2005 la surface minimale **de 3000 m²** (soit 20 000 fois moins) laissant présager une



disparition totale. Ces herbiers à la vitalité réduite ont toutefois montré des signes d'évolution avec l'arrêt des régressions et l'amorce d'une recolonisation. Les dernières observations globales de 2014 estiment la surface d'herbiers des étangs de Vaïne et de Berre à 45 000 m², soit 4,5 hectares.

Le littoral de la commune de Vitrolles abrite un herbier situé à proximité de deux zones de baignade. Cet herbier se développe et sa présence à proximité des zones de baignade constitue un enjeu de protection et de sensibilisation. La fréquentation des plages pourrait, à moyen terme, constituer une contrainte pour le développement de l'herbier. C'est pourquoi la commune envisage de mettre en place **un dispositif de balisage de l'herbier matérialisant sa présence ainsi que les moyens de sensibilisation du public à la fragilité et l'intérêt de cette espèce végétale**. Cette signalisation couplée à une information sur l'intérêt et le caractère patrimonial des herbiers de zostères dans l'étang de Berre représente un atout fort pour leur protection.

EDF s'inscrit également dans les actions permettant de favoriser la reprise des herbiers de zostères. Pour cela, un programme initié en saison1 va se poursuivre en saison2 et vise à **expérimenter des solutions de génie écologique**. La pénétration de la lumière dans l'eau est un paramètre essentiel de la croissance des plantes. Les plantes ont en effet besoin de lumière et leur présence joue un rôle d'accélérateur, car une fois installées, elles limitent la remise en suspension des sédiments et améliorent la transparence de l'eau, ce qui est favorable à leur développement. **EDF propose de tester l'installation de végétaux artificiels** jouant ce rôle le temps que les herbiers entament leur progression latérale et vers la profondeur.

Habitats artificiels pour juvéniles : exemple du port de Saint-Chamas

La question de la richesse en poissons de l'étang de Berre et de son rôle de « nurserie » est un sujet important. Le rôle central des lagunes et en particulier de l'étang de Berre dans le cycle de vie des poissons de Méditerranée reste par ailleurs mal connu. Plusieurs collectivités s'intéressent aux solutions de renforcement des habitats sous-marins dans le cadre de leurs projets de développement portuaires et en particulier la ville de Saint-Chamas.

Le port municipal de Saint-Chamas arrive au bout de sa certification « Ports propres » et souhaite obtenir également l'appellation NAPPEX (Nurseries artificielles pour ports exemplaires). Dans ce cadre, la mairie s'est rapprochée de la société ECOCEAN afin de déployer des solutions de restauration écologique validée par l'Agence de l'Eau (système BioHut®). A l'heure actuelle, un prédiagnostic a permis de valider la possibilité d'installer son système de BioHut dans le port de Saint-Chamas. L'installation de ce type d'aménagements ciblera des espèces méditerranéennes patrimoniales comme par exemple les poissons de la famille des hippocampes, des syngnathes et permettra aux jeunes poissons et crustacés de bénéficier d'une fonction « nurserie » afin de valoriser la jeune biodiversité aquatique présente dans cette zone.

Des suivis écologiques seront réalisés sur ces maisons à poissons et en parallèle, le GIPREB mènera **une étude sur les juvéniles à l'échelle de l'étang**. En fonction de ces résultats, il pourra être envisagé ou non des projets de restauration écologique à plus grande échelle.

Mieux connaître pour mieux gérer : les études du Gipreb

Le Gipreb s'appuie sur **un suivi du milieu aquatique mis en place depuis 1994**. Cette ancienneté est une richesse reconnue mais n'empêche pas des adaptations permettant d'exploiter de nouvelles technologies et la réalisation d'études ponctuelles pour explorer des sujets précis. **Le Gipreb s'est entouré de deux docteurs en science des milieux marins et lagunaires qui animent les conseils scientifiques, coordonnent les projets de recherche appliquée et mettent en œuvre le programme de suivi du milieu.**

Pour la saison 2 du Contrat, le travail sur le modèle hydrodynamique sera particulièrement développé. Des études appliquées permettront de répondre aux enjeux de restauration écologique, de gestion durable de la pêche et d'amélioration de la qualité des eaux.

Les manifestations autour de l'étang

Quelles actions inventives peut-on créer pour surprendre les gens en ce qui concerne l'étang ? Comment faire réfléchir sur l'avenir de l'étang et faire du lien entre les populations riveraines et l'étang ? Le sport et la culture sont deux vecteurs formidables pour ouvrir les esprits et provoquer de l'épanouissement personnel tout en créant du lien social. Ils croisent de plus en plus l'écologie et la citoyenneté et c'est en ce sens qu'ils peuvent apporter des réponses pour l'image de l'étang de Berre.

Investir l'étang, ce n'est pas seulement l'aménager, l'équiper, le « consommer », c'est aussi le faire partager en le considérant comme un « support » d'événements, de rencontres éphémères, comme un vecteur d'émotions... et au-delà, de messages... La transformation ou l'occupation des rives devient alors acte de communication... **Il s'agit de bouleverser le rapport des habitants à leur environnement quotidien en mettant en scène l'étang de Berre.** Il s'agit, par un événement culturel ou sportif, de détourner la vocation habituelle de l'étang, de le donner à voir différemment, en invitant la population à le regarder autrement, à le vivre autrement... Les populations répondent présentes dès lors qu'on sait les impliquer et les faire participer à une histoire, un récit...

Déjà le réaménagement des plages avec poste de secours, sanitaires, espace de jeux, bibliothèque, pontons... ont entraîné une adhésion immédiate des populations avec un indicateur de fréquentation toujours en hausse. Les villes ont transformé des plages jusqu'alors abandonnées, désaffectées en des espaces de loisirs, où des touristes viennent séjourner, où des gens qui ne peuvent pas partir en vacances s'y retrouvent.

Un événement culturel contribue à mettre du lien entre les citoyens et l'histoire de leur territoire et de leur propre ville. Mais c'est aussi un moyen d'exprimer la modernité d'un lieu. Et c'est probablement ce dont ce territoire a besoin aujourd'hui pour exister de façon positive.

Saint-Chamas, Istres et Saint-Mitre les Remparts ont décidé, dans le cadre de la saison 2 du Contrat d'étang, de mettre en place le « festival intercommunal des rues de l'étang ». Rues parce que c'est un festival des arts de la rue, où la gratuité s'impose et où tout le monde peut participer. **Il s'agit d'investir l'étang de Berre en partant des ports et des plages.** Le souhait est que les habitants puissent se rendre de ville en ville, de plage en plage, de spectacle en spectacle. D'autres villes comme Miramas ont déjà souhaité se joindre à cette manifestation. Reste à trouver un concept commun sur les arts de la rue qui trouverait écho dans chaque ville

Toutes les villes de l'étang organisent également des manifestations exceptionnelles qui de plus en plus se déplacent au bord de l'étang. La fête de l'étang organisée à Berre l'Etang a montré l'exemple à tout le monde. Elle revêt en plus un caractère politique fort par le dépôt des gerbes face à la centrale EDF et c'est un moment privilégié pour que tous, ensemble, élus, associations, pêcheurs et population puissent rappeler les enjeux de la réhabilitation. « L'étang'bouilles » à Saint-Chamas tous les vendredis et les samedis tout l'été, ce sont des repas en plein air avec des animations musicales. A Istres, on le fait aussi autour de l'étang de l'Olivier et à la plage de la Romaniquette. Il y a aussi les fêtes votives, les sardinades, les joutes, les feux d'artifice dans un décor de rêve où des populations voisines se déplacent, comme par exemple à Martigues, à Berre l'Etang ou encore sur l'étang de l'Olivier.

Il y a aussi les manifestations sportives qui permettent de donner à voir l'étang différemment. Si la fédération de voile obtient chaque année l'organisation de manifestations internationales, c'est que la ville de Martigues a su rassurer la fédération sur la qualité de l'eau de l'étang et plus personne ne conteste la qualité de ce plan d'eau qui pourrait peut-être jouer un rôle majeur pour les Jeux Olympiques de 2024, puisqu'il ne reste plus que deux pays en concurrence pour l'obtention des JO. Lors de la course de canoë kayak à Istres, les compétiteurs sont étonnés de la beauté de l'étang. Les organisateurs du triathlon de Vitrolles ont aussi réussi à faire une manifestation reconnue. Marignane va également accueillir une épreuve du championnat de France de longe-cote, course côtière qui se déroulera au Jaï.

Toutes ces manifestations contribuent à faire évoluer l'image de l'étang mais c'est aussi un moyen pour les riverains de se réappropriier leur environnement, d'y construire de nouvelles histoires et ainsi de renforcer le lien social sur le territoire.

LA PÊCHE

La pêche dans l'étang est pratiquée par une trentaine de pêcheurs professionnels. En 2009-2010, le Gipreb a conduit une étude sur cette activité et a montré que la principale espèce pêchée est l'anguille. Viennent ensuite les daurades, les loups et les muges. Cette activité est fortement contrainte par les conditions du milieu, et par les évolutions de la réglementation : licence, quotas...

C'est pour cela qu'une diversification de cette activité est nécessaire. **Le développement actuel des palourdes sur la bordure littorale peut ainsi constituer une opportunité.** Mais avant d'envisager une ouverture de la pêche professionnelle, il est nécessaire de s'assurer de l'importance du gisement présent et de sa qualité sanitaire. Pour cela, le Gipreb a conduit en 2015, une étude de stock qui a montré que l'étang de Berre disposait d'un gisement de palourdes sur la frange littorale. Depuis le début de l'année 2016, **le Gipreb en partenariat avec Ifremer et la DDTM conduit une étude de classement sanitaire. Les conclusions finales de cette étude sanitaire** sont attendues pour le mois de juin et les étapes administratives à franchir laissent entrevoir une **ouverture possible de la pêche professionnelle pour la fin de l'année 2017.** Pour cela, il conviendra de définir en amont les modalités de pêche : technique, quotas, période, zones réserves et de mettre en place un suivi des stocks pour s'assurer d'une pêche durable.

Toujours dans cet esprit de pêche durable, les mytiliculteurs de Carreau qui ramassent aujourd'hui leur naissain dans l'étang de Berre à la drague envisagent de passer à **du captage sur filière.** Pour cela, ils conduisent une étude de faisabilité.

La pêche est une activité historique et majeure sur l'étang de Berre. Il est important de veiller à sa pérennité et de mieux comprendre cette activité, ses contraintes et ses attentes. Pour cela, le Gipreb va conduire à partir de cette année, **une étude sur la pêcherie de l'étang de Berre.** Cette étude vise à réactualiser l'étude réalisée en 2009 sur le nombre de pêcheurs, leurs activités. Elle permettra aussi de réaliser une cartographie de l'effort de pêche. Mais surtout, cette étude va aussi s'intéresser à la **pêche non professionnelle**, en essayant de caractériser et de **mesurer cette pression de pêche dans l'étang de Berre** mais aussi dans le chenal de Caronte. C'est un volet rarement pris en compte.

Il faut aussi se poser la question des effets induits par la réduction des rejets EDF : on parle aujourd'hui de poissons dits « plus nobles » dans l'étang comme la sole, le loup, la daurade, du fait probablement de l'augmentation de la salinité. **L'étude sur les peuplements et sur le rôle de la lagune dans le développement des juvéniles devrait nous apporter des réponses dans la saison 2 du Contrat.**

GESTION DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

Les berges de l'étang de Berre sont riches en zone de nature, et particulièrement en "Zones humides", depuis la petite Camargue aux marais de la Tête noire, en passant par les Salins de Berre et les étangs d'Istres-Fos. Ce sont ainsi **plus de 3 000 ha d'habitats riches en biodiversité à proximité de l'étang de Berre. L'étang de Berre et ses zones humides voisines sont un hotspot de biodiversité.** La flore et la faune y sont très riches. C'est notamment le cas de l'avifaune, avec plus de 300 espèces dépendantes de ces milieux, et plus de 50 000 oiseaux hivernant en 2016. Les marais bordant l'étang de Bolmon sont une zone d'intérêt pour les botanistes, avec près de 30 espèces remarquables, menacées et protégées.

Cette richesse est préservée notamment par le travail des communes, mais également par les **acquisitions du Conservatoire du littoral**, permettant une préservation du littoral de l'étang.



Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône intervient fortement dans ce domaine de la gestion des espaces naturels en accompagnant le Conservatoire **par le biais de convention de gestion** et également en accompagnement des gestionnaires associatifs comme le CEN PACA par exemple. Dans le domaine de la gestion des espaces terrestres le Conseil Départemental 13 est également **moteur pour la mise en oeuvre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**. Sur le pourtour de l'étang de Berre, le Gipreb a travaillé sur un projet de sentier de découverte, dont une partie du tracé a été repris dans le cadre de Marseille Provence 2013 à travers le GR 2013. Les communes littorales continuent de progresser sur le linéaire de sentier valorisé autour de l'étang.

Pour la saison 1, de nombreuses actions de gestion ont été réalisées par les gestionnaires à laquelle s'ajoute l'animation de Natura 2000 portée par le Gipreb. Ces actions s'appuient sur un réseau de gestionnaires important avec le CEN PACA, Nostà Mar, Salins du midi, Sianpou, Sibojai sans oublier l'ensemble des bénévoles qui effectuent également un travail important au travers de nombreuses associations oeuvrant pour l'environnement. Ces acteurs assurent ainsi la gestion et l'animation d'une mosaïque d'espaces protégés : zones Natura 2000, ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), APPB (Arrêté préfectoral de protection biotope).

Les services de l'Etat avec la DREAL, le Département, la Région jouent également un rôle important dans toute cette démarche de protection, en fournissant des moyens humains et un appui financier aux collectivités.

L'ouverture des espaces naturels à la fréquentation du public est un enjeu important. Ces zones sélectionnées pour leurs intérêts environnementaux ont pour vocation d'être ouvertes au public à travers des animations. Toute l'année de nombreux événements sont proposés, avec les journées des zones humides, journées du patrimoine, etc. C'est l'occasion de transmettre un savoir précieux aux plus (ou moins) jeunes.

LA BAINNADE

L'étang de Berre est devenu depuis cinq ans un **lieu privilégié de loisirs balnéaires**. Les premiers aménagements de plages à Berre l'Etang puis à Vitrolles ont été suivis dans toutes les communes. Aujourd'hui, ce sont 13 plages qui sont ouvertes sur le pourtour de l'étang de Berre dont 8 équipées d'un poste de secours.

Pour assurer aux usagers une bonne qualité des eaux de baignade, le GIPREB coordonne les prélèvements réglementaires de l'Agence régionale de santé et en réalise lui-même en complément et lorsque la situation l'exige. Les résultats, ainsi que les profils des eaux de baignade (qui permettent d'identifier et de gérer les risques de pollutions des plages) font l'objet d'une communication grand-public. Des panneaux d'information, uniformes pour l'ensemble de l'étang de Berre, sont ainsi réalisés chaque année et installés sur les sites de baignade.



Tous ces efforts sur la baignade se lisent sur les classements sanitaires : 10 plages ont un classement excellent. Il reste encore quelques petits points noirs à résoudre et à renforcer la gestion suite aux pluies mais ces excellents résultats sont aussi le fruit des aménagements réalisés sur le bassin versant, les réseaux d'eaux usées et les réseaux pluviaux. L'ensemble de ces procédures de gestion de la qualité sanitaire et d'information du public est ainsi valorisé par **l'obtention de la certification « démarche qualité des eaux de baignade » en 2013 et renouvelé en 2016**. La commune de Marignane a souhaité aller plus loin et a obtenu en 2016 le pavillon bleu récompensant ses efforts en matière de développement durable et d'éducation à l'environnement. Parmi les aménagements notables réalisés lors de la saison 1 du Contrat d'étang, on peut souligner la création à Saint-Chamas d'une nouvelle plage, à deux pas du centre-ville. Cette plage s'inscrit dans un projet plus global d'aménagement du littoral de la commune.

L'ensemble de ces efforts - qualité sanitaire, certification et aménagements- se traduisent aussi dans les bilans de fréquentation. Celle-ci est en constante augmentation depuis 4 ans. **Ainsi, en 2016, ce sont près de 600 000 personnes qui ont profité de ces installations balnéaires**. Ce chiffre est en constante augmentation mais reste encore faible par rapport au potentiel de l'étang de Berre. La fréquentation devrait encore augmenter l'été prochain avec l'ouverture à la baignade des plages de Ferrières et de Figuerolles à Martigues portant à 15 le nombre de plages ouvertes ou aussi par exemple avec les nouveaux aménagements prévus sur les plages de Rognac et de Marignane, actions inscrites en Saison 2 du Contrat.



COURS MIRABEAU - 13130 BERRE-L'ETANG - TEL. 04 42 74 15 51
E-MAIL : GIPREB@GIPREB.FR - WWW.ETANGDEBERRE.ORG